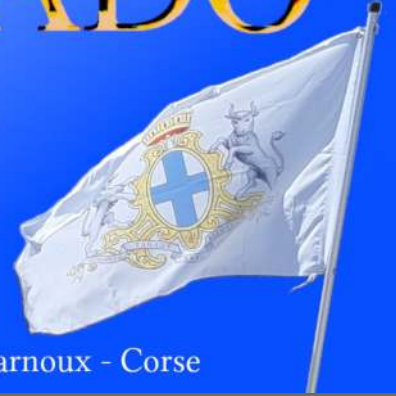




# L'ACAMPADO

*"Soyez toujours prêts à témoigner  
de l'Espérance qui est en vous."  
(1Pet 3.15)*

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X  
Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Alleins - Carnoux - Corse



## TOUT CE QUE TU AS, VENDS-LE !

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

L'attitude de base qui paraît primordiale dans le renoncement que Notre Seigneur demande à ses disciples, c'est de ne rien tolérer qui puisse arrêter ou même ralentir, notre élan vers Dieu, de ne tolérer aucune entrave acceptée à la charité. Sinon, dès ce moment, l'âme dans son intention restreint la charité.

Quant à la réalisation extérieure du renoncement, il varie avec chacun. Il est l'œuvre de la prudence personnelle qui doit tenir compte d'un grand nombre d'éléments : situation, santé, devoir d'état, etc. Sur le premier plan du renoncement, celui de l'intention intérieure de l'âme, il y a au contraire un véritable absolu. Je ne puis absolument pas restreindre volontairement dans mon intention, la portée de mon élan vers Dieu.

C'est, sur ce premier plan, que se situe la phrase célèbre de saint Jean de la Croix :

*« Peu importe que ce soit par un câble ou par un fil que l'âme soit attachée. Si elle est attachée, elle ne peut voler vers Dieu. »*

Et que faut-il pour qu'elle soit attachée ? Il suffit qu'elle accepte consciemment et habituellement quelque chose qui, si peu que ce soit, freine sa marche vers Dieu, diminue l'amplitude de la charité. Ce caractère d'absolu dans le renoncement, sur le plan de la disposition intérieure, n'est que l'envers de l'absolu de la charité : *« Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de tout ton âme, de toutes tes forces, de tout ton esprit. »*

Si consciemment, j'accepte qu'une partie de mon cœur, de mon âme, de mon esprit soit arrêtée par une créature, quelle qu'elle soit, et attachée à elle, à ce moment-là, j'accepte de ne plus voler vers Dieu de tout mon élan.

L'absolu du renoncement évangélique, toujours sur ce plan de la visée de l'âme, est essentiel au ferment de

l'Évangile. Il faut le dire et le redire, accepter consciemment quelque chose qui ralentit notre marche vers Dieu, c'est stériliser en nous l'Évangile, c'est lui enlever son germe de sainteté. À ce moment, le sel est affadi. Cela vaut pour tous les chrétiens aussi bien dans le monde que dans les cloîtres.

Mais, attention, un tel détachement ne signifie pas indifférence. L'indifférence à l'égard des créatures est ce qui s'oppose le plus foncièrement à la charité. Il s'agit donc d'aimer toute créature de Dieu, non pour la confisquer pour nous, mais pour la reporter à Dieu. Le pur de cœur est libre et rend libre toute créature, car toute créature ne doit pas être un écran ou un obstacle par rapport à Dieu. Et si, par la faute d'un cœur impur, elle est écran ou obstacle, elle souffre violence. Elle est captive, et ce qui lui rendra la liberté, ce sera la pureté de cœur.

Si nous voyons qu'une créature, quelle qu'elle soit, nous arrête et freine notre élan vers Dieu et vers la plénitude de la charité, il faudra en conclure que notre cœur n'est pas encore assez pur. Il faut arriver à aimer avec cette force et cette vérité que le renoncement évangélique veut nous apprendre. Et cette pureté du cœur est en premier, l'œuvre de la grâce de Dieu qui opère par la charité. Il nous faut être toujours ouverts à cette grâce, dans l'attente d'une purification toujours plus profonde et qui nous rende plus libres. A certains moments, Dieu nous demandera des renoncements qui nous arrachent.

*« Si ton œil est pour toi une occasion de scandale, arrache-le. »*

Il faudra peut-être arracher une partie de son cœur, de son esprit.

Mais si l'âme est fidèle, si elle s'est laissée captiver par Dieu, l'opération de la grâce la détachera progressivement de

toutes ses attaches inconscientes. C'est là que se situe la béatitude des cœurs purs.

Il faut donc toujours, avec un soin jaloux, maintenir intacte en nous, la pureté de la visée intérieure de notre amour. C'est là tout le renoncement évangélique : l'âme doit toujours être prête par amour à quitter tout ce que Dieu pourra lui demander de quitter.

Mais sur le plan de la réalisation extérieure et concrète du renoncement, voici quelques lois que l'on peut formuler.

La première consiste à accepter, sans tricher et de tout son amour, la vie réelle que chaque jour Dieu nous envoie. Le renoncement en effet nous vient avec la vie réelle.



Il n'est pas besoin d'aller le chercher d'abord dans les privations que nous nous imposerons. Il vient en nous d'une manière beaucoup plus profonde. Il s'agit d'accepter toute notre vie et de n'en rien laisser perdre. Presque à chaque minute, le renoncement nous est proposé par cela même qui fait notre vie, et très spécialement par l'acceptation de nos responsabilités et des exigences de la charité fraternelle.

Nos responsabilités sont variées, multiples, profondes. Il faut les peser gravement et ne s'en évader à aucun prix. Et, souvent, il faudra du courage pour les regarder toutes en face, par exemple, des enfants à nourrir et à élever, peut-être des employés à faire travailler, des parents âgés à soigner, une tâche quotidienne à remplir, etc. C'est en nous offrant à ces responsabilités avec tout notre cœur, tout notre esprit, toutes nos forces, que nous accomplirons le renoncement que Dieu nous demande.

Et si nous y mettons l'amour de Dieu, la loi évangélique se vérifiera. Le renoncement devient inséparable de l'amour de Dieu. L'amour du prochain nous apportera aussi chaque jour, notre ration de renoncement. S'offrir à la charité fraternelle, c'est nécessairement s'offrir au renoncement. Peu de choses nous font aussi sûrement mourir à nous-mêmes que la charité fraternelle. N'allons pas chercher très loin le renoncement.

Acceptons notre prochain, acceptons-le vraiment, et nous aurons, en permanence dans notre vie, une source de renoncement et nous serons sûrs que ce renoncement est véritable, qu'il nous vient du Christ et nous sanctifie. Par contre, si nous nous dérobon à ce devoir, nous aurons beau jeûner, nous mortifier, nous passerons à côté de l'essentiel.

La vie liturgique nous fournit comme naturellement, la trame même de ces renoncements volontaires. Elle a ses temps plus marqués de prière et de pénitence.

Ne pourrions-nous pas durant le temps de ce carême, même par un rien ( retarder de fumer cette cigarette, ne pas goûter ce jour-là...) montrer à Dieu que nous sommes dociles à son esprit ? L'important est de le faire avec joie et comme en l'ignorant. « Dieu aime celui qui donne avec joie », dit saint Paul.

Il reste que c'est Dieu Lui-même qui dirige nos vies. Et dans sa sagesse, Il nous associe toujours plus ou moins au mystère de la croix de son Fils. Il y a des dépouillements que Dieu, Seul, peut opérer et qui très précisément portent pour chaque âge, sur ce qui, en elle, est à purifier. Il faut laisser à Dieu le soin de la faire.

Santé fragile, perte d'êtres chers, solitude, lourds soucis, c'est ainsi que Dieu conduit ses amis et que le bon vigneron taille sa vigne.

Ici se place la fidélité à la grâce qui est la loi vivante du renoncement chrétien. Il ne s'agit pas de devancer la grâce et de s'imaginer que Dieu nous demande ce que, peut-être, Il ne nous demandera jamais. Il s'agit bien plus humblement de suivre la grâce, à la fois sans scrupule ni trouble, mais fidèlement et simplement.

Il faut pour cela être filialement abandonné à Dieu, ne pas douter de Dieu et savoir qu'il ne nous trompera pas ●



# LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE, EUGÈNE DE MAZENOD À MGR. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, JEAN-JACQUES FAYET

## EXAMEN DES INSTITUTIONS LITURGIQUES »

Aux pages 438 et 439 de votre livre vous mettez ce qui est rapporté dans l'office Romain de la venue de saint Lazare avec ses sœurs et saint Maximin, ainsi que de son apostolat, à Marseille, au même rang que d'autres légendes que vous citez et qui sont généralement reconnues pour apocryphes. Il est vrai que, comme vous dites, l'Église n'a jamais défendu de révoquer en doute les faits de notre tradition, mais il ne s'ensuit pas qu'ils doivent être rangés parmi les fables, ou du moins confondus avec d'autres faits décriés que la critique historique s'accorde à repousser ; autrement, il faudrait dire que les traditions, quelles qu'elles soient, des églises particulières, ainsi que la plupart des récits de l'histoire ecclésiastique, ne méritent aucune créance, parce que l'Église n'oblige pas de les croire.

Les légendes du bréviaire parisien, malgré toute la science moderne qui a présidé à leur rédaction, ne seraient pas non plus à l'abri de cette conséquence trop souvent admise dans le XVIII<sup>ème</sup> siècle par une foule d'esprits portés, selon les tendances de l'époque, à faire à l'incrédulité toutes les concessions rigoureusement compatibles avec la foi.

L'épiscopat de saint Lazare à Marseille rend compte de l'établissement du siège épiscopal de cette ville dans la plus haute antiquité ecclésiastique. Il est certain que Marseille, colonie Grecque, cité importante, située sur les bords de la Méditerranée, en rapport continu avec l'Orient comme avec l'Italie, habituée également à la langue d'Athènes et à celle de Rome, a dû être visitée dès les premiers temps par les prédicateurs de l'Évangile, on ne peut s'empêcher de croire qu'en y formant une chrétienté ils y ont laissé un évêque comme ils le faisaient partout.

Aussi voyons-nous qu'en 290, Maximien-Hercule se montra fort irrité d'y trouver un très grand nombre de chrétiens et qu'en 303 beaucoup d'entr'eux souffrirent le martyre avec saint Victor. On y reconnaît une Église dès lors ( florissante et déjà ancienne ; c'est sans doute à cause de l'ancienneté de cette Église qu'en 344 Orésius, Évêque de Marseille, eut la préséance, au 1<sup>er</sup> concile d'Arles, sur les Évêques de la Province Viennoise, même sur Marin d'Arles et sur Verus de Vienne, et c'est encore pour cette raison que les Évêques de Marseille furent considérés

comme métropolitains de la seconde Narbonnaise jusqu'au cinquième siècle, époque où, d'après le Concile, de Nicée, les métropoles civiles devinrent métropoles ecclésiastiques.

Les savants les plus versés dans l'histoire de l'Église de France. Longueval, Baronius, Pagi, Denis de Sainte-Marthe, Sirmond, de Marca, Ruinart, Noël Alexandre et d'autres, pensent que le Christianisme a été prêché en Provence dès le premier siècle. Mais comment admettre que Marseille, la plus ancienne ville des Gaules et une des plus grandes, sinon la plus grande alors, elle qui dès l'abord se présente la première sur le rivage, aurait été négligée quand d'autres parties du pays eussent reçu l'évangile ? C'est impossible ; les grandes villes étaient toujours préférées.

L'apostolat de saint Lazare à Marseille appartient à un ensemble de faits qui se rattachent à la Provence entière et sont l'objet de sa tradition constante. Des monuments qui ont survécu aux siècles rappellent, sur divers points de notre province, ces faits dont le souvenir nous est justement cher. Un culte spécial, et dont l'origine remonte à l'époque la plus reculée, y est fondé, ainsi que je l'ai déjà indiqué, sur leur existence. A Tarascon, on honore le tombeau de sainte Marthe ; à Aix, on fait la fête de saint Maximin, premier évêque de cette ville, venu dans les Gaules avec saint Lazare et ses sœurs ; aux Saintes-Maries, ancien diocèse d'Arles, on vénère les reliques de plusieurs saintes femmes du nom de Marie, dont il est parlé dans l'Évangile, et qui sont venues aussi avec saint Lazare : à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume, aujourd'hui diocèse de Fréjus, on voit les populations accourir ici au tombeau, là au lieu où fut la retraite de sainte Marie-Magdeleine ; enfin, à Marseille, on montre le chef de saint Lazare, que l'on honore avec une grande solennité comme le fondateur de cette Église.

Comment, s'ils sont faux, les faits dont il s'agit ont-ils pu être également admis avec un caractère religieux en tous ces endroits différents ? Comment est-il arrivé, qu'en se présentant sous un aspect particulier à chaque lieu, ils s'accordent parfaitement entr'eux pour ne former qu'une même tradition ? On ne pourrait dire avec preuve à quelle époque on a commencé à y croire, de manière à ce qu'une erreur pratique ait prévalu à leur égard dans toutes les parties d'une grande province. L'argument de prescription a lieu pour eux dans toute sa force aussi bien que dans d'autres questions ; mais il n'est pas, tant s'en faut, le seul qui existe pour prouver que si on a pu les

embellir dans leurs circonstances, ils ne sont pas, quant au fond, une pure imagination conçue par l'amour du merveilleux et accréditée par la crédulité populaire.

Baronius les appuie, dans ses Annales Ecclésiastiques, sur des manuscrits du Vatican .

Ce savant homme attachait une grande valeur à ces manuscrits relatifs à l'histoire d'Angleterre; il les examina avec plusieurs autres savants, que le pape Grégoire XIII lui avait adjoints pour la révision du Martyrologe Romain , et les faits en question furent maintenus dans ce Martyrologe malgré la sévérité avec laquelle on avait procédé à sa réformation.

Baronius motive, dans une note, l'opinion des examinateurs par l'autorité de ces manuscrits, autant que par celle, dit-il, d'une ancienne tradition.

On a découvert récemment dans la bibliothèque de l'Université d'Oxford, une vie manuscrite de sainte Marie-Magdeleine par le célèbre Raban-Maur, archevêque de Mayence, lequel raconte tout au long les mêmes faits comme parfaitement admis de son temps. Ce dernier manuscrit est du commencement du IX<sup>ème</sup> siècle. Il eût désarmé le grand adversaire de notre tradition, le fameux docteur Launoy, le premier qui l'ait attaquée et qui ne demandait pour se désister qu'un témoignage antérieur au X<sup>ème</sup> siècle.

Il ne serait pourtant pas étonnant qu'on fût dépourvu de preuves positives, quant aux temps qui ont précédé ce siècle : les Sarrasins, dans leurs invasions diverses ou pour mieux dire continuelles durant une période de près de 300 ans, n'ont presque laissé rien subsister, dans nos contrées, de ces temps-là, à l'appui de notre histoire locale, en quelque genre que ce soit ; c'est à cause de cela que les anciens documents, pour cette histoire, sont la plupart tirés de pièces étrangères à nos archives, et se trouvent nécessairement fort incomplets ; aussi quand ils garderaient un silence absolu sur nos saints Patrons, avant l'époque de la renaissance de nos archives, on n'en pourrait rien conclure. Néanmoins le père Noël-Alexandre cite, entr'autres preuves en faveur de l'existence et de l'universalité de notre tradition, un titre du VI<sup>ème</sup> et un autre du IX<sup>ème</sup> siècle. Bouche, historien de Provence, en apporte plusieurs autres qu'on juge ne pouvoir être rejetés que par des esprits prévenus. Le père Guesnay, jésuite, dans un ouvrage qui a pour titre : *Magdalena Massiliae advena*, produit pareillement un bon nombre de citations qu'il serait trop long de donner ici, et qui sont des témoignages remarquables pour une époque antérieure à l'an 900 de notre ère.

Les hommes compétents considèrent le tombeau de sainte Marthe à Tarascon, comme portant le type du VI<sup>ème</sup> siècle. Celui de sainte Marie-Magdeleine à

Saint-Maximin, orné de bas-reliefs représentant plusieurs traits de la vie de la Sainte, est attribué sans aucune hésitation par les antiquaires aux premiers siècles ; et un auteur renommé, Millin, qui l'a examiné en dernier lieu, dit que c'est un monument des premiers temps du Christianisme dans les Gaules. On est fondé à reconnaître une semblable antiquité à la remarquable église des Saintes-Maries, laquelle, située à une grande distance des centres de population, dans un endroit de très difficile accès, à l'extrémité du delta du Rhône, aura été à l'abri de la fureur des barbares. En effet, Gervais de Tilburi, neveu du roi d'Angleterre Henri II, et qui avait été maréchal d'Arles, la dit *une des premières Eglises transmarines, d'après une tradition, de son temps, réputée très ancienne et de beaucoup d'autorité*. Enfin, une inscription célèbre trouvée en présence du prince de Salerne, dans un tombeau de marbre à Saint-Maximin, et relatée dans un procès-verbal des archevêques d'Aix et d'Arles en 1279 porte la date de 716. Ce procès-verbal en latin est ainsi conçu : « *L'an de Notre-Seigneur 1279 et le 15 avant les calendes de janvier, le magnifique Seigneur, fils aîné de l'illustre roi de Jérusalem et de Sicile, prince de Salerne et seigneur du Mont-Saint-Ange, en présence des vénérables seigneurs, les Archevêques d'Aix et d'Arles et de plusieurs autres prélats, dans la recherche qu'il fit du corps de la bienheureuse Marie-Magdeleine avec toute la ferveur inspirée par sa dévotion, trouva à St-Maximin, dans un sépulcre de marbre qui était placé dans un souterrain de ce monastère, une inscription dont voici la teneur : L'an de la Nativité de Notre-Seigneur 716, et le mois de décembre, sous le règne d'Eudes, très bon roi des Français, au temps des courses hostiles de l'infidèle nation des Sarrasins , le corps de la très chère et très vénérable Marie-Magdeleine a été, à cause de la crainte de ladite infidèle nation, transféré très secrètement, pendant la nuit, de son sépulcre d'albâtre dans celui de marbre, parce qu'il y est plus en sûreté, après toutefois, que le corps de saint Sidoine en a été retiré.* » C'est ce sépulcre d'albâtre qui existe encore entièrement conservé, ainsi que celui de saint Sidoine. On trouva aussi avec les reliques de sainte Magdeleine un rouleau enduit de cire sur lequel on lisait : *Hic requiescit corpus Mariae-Magdelenaë*. On sait que l'usage des anciens d'écrire sur des tablettes enduites de cire n'a pas subsisté après le cinquième siècle. Quoiqu'il en soit de ce rouleau, l'inscription principale, en établissant l'authenticité des reliques de sainte Marie-Magdeleine, qui étaient dans le même tombeau, prouve aussi les faits contestés, car, si en 716 on croyait posséder en Provence le corps et le tombeau de sainte Marie-Magdeleine, il est évident qu'alors existait aussi la tradition qu'elle y était morte, et cette tradition était d'autant plus ancienne qu'elle était appuyée sur un monument frappant pour tous les yeux et environné de la vénération des siècles. On ne nie pas la découverte de cette inscription, que les Évêques de la

Provence crurent devoir admettre comme digne de toute créance. Le savant père Pagi démontre qu'elle est inattaquable. Dom Bouquet, bénédictin, dont la science est si profonde dans l'histoire de France, la

présente comme un titre certain; il la cite toute entière dans son *recueil des historiens des Gaules et de la France*, comme un monument dont l'authenticité ne saurait être révoquée en doute et qui prouve la souveraineté d'Eudes d'Aquitaine en Provence. Les Bollandistes y attachent tant de foi qu'ils la donnent comme une preuve irrécusable de la vérité de la tradition provençale. Catel, dans ses *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, établit sur ce témoignage l'usage de donner quelquefois à Eudes le titre de roi. Dom Vic et dom Vaissette, dans leur savante *histoire du Languedoc*, l'adoptent entièrement, puisqu'elle est pour eux la preuve que les Provençaux dataient leurs chartes du règne de ce prince.

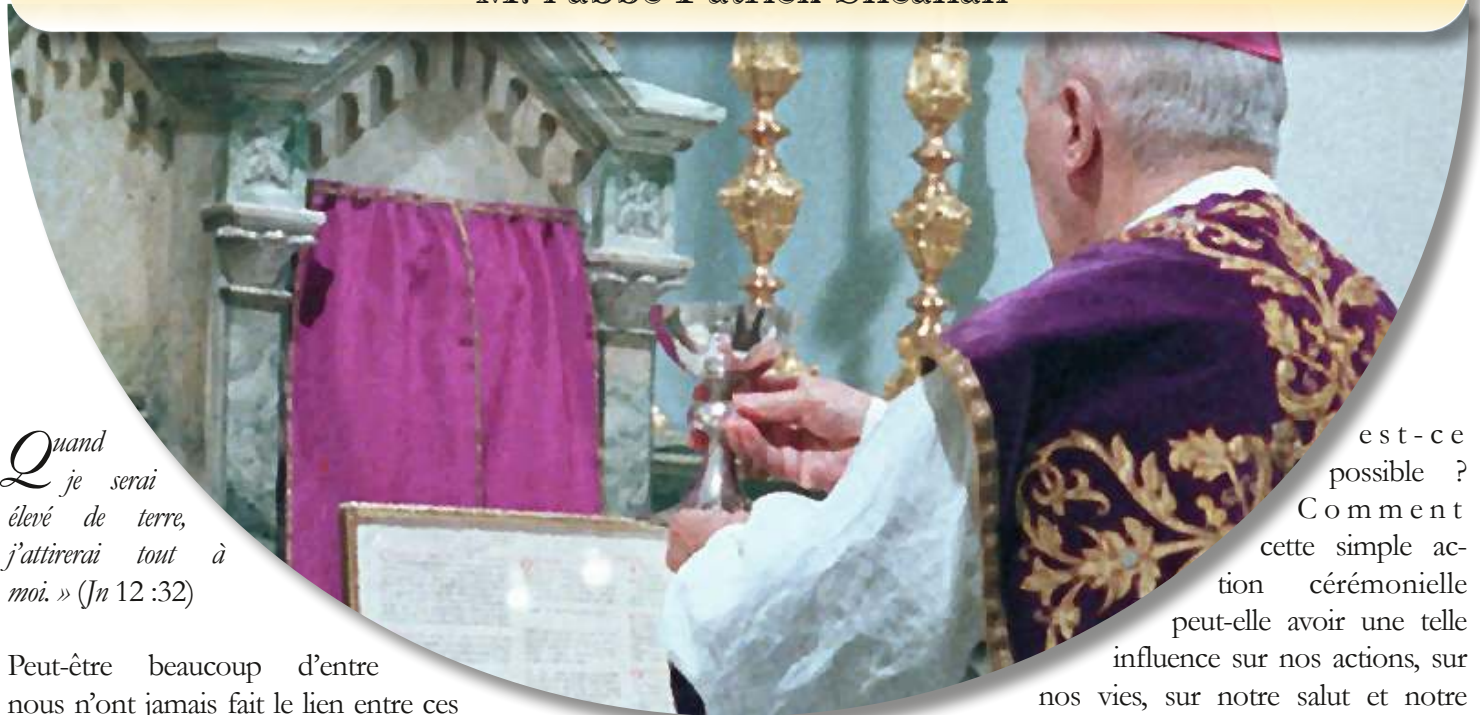
L'Académie des Inscriptions en 1709 l'invoque pareillement en preuve de la royauté d'Eudes. L'historien Papon, qui tout oratorien qu'il était, paraît avoir subi l'influence du XVIII<sup>ème</sup> siècle ( et dont au reste la médiocrité est proverbiale chez nous ), après s'être fait contre notre tradition l'écho trop fidèle de Launoy, en vient à reconnaître comme un fait constant la domination d'Eudes d'Aquitaine en Provence ; ce qui pourtant n'a, de l'avis de tous les historiens, d'autre garantie que l'inscription trouvée dans le tombeau de sainte Marie-Magdeleine ●

( à suivre )



## LA CROIX ET L'AUTEL

~ M. l'abbé Patrick Sheahan ~



Quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » (Jn 12 :32)

Peut-être beaucoup d'entre nous n'ont jamais fait le lien entre ces paroles prononcées par Notre Seigneur et l'hostie sacrée élevée par les mains du prêtre pendant le sacrifice de la messe. Cette petite hostie, en étant élevée et offerte au Père, attire toutes choses à lui-même, y compris nous. Toute réalité surnaturelle jaillit de ce flot perpétuel de vie qu'est la sainte Messe. Que ce soit la puissance du baptême qui efface de nos âmes la tâche indélébile du péché originel, ou le courage des martyrs pour endurer les longs et atroces tourments de leurs persécuteurs, ou encore l'unité de la famille fédérée par un esprit de fidélité et de sacrifice. Chaque aspect de la vie chrétienne tire son efficacité du sacrifice de la Messe. Pourtant, en regardant cette hostie blanche, nous pouvons nous demander comment

est-ce possible ? Comment cette simple action cérémonielle peut-elle avoir une telle influence sur nos actions, sur nos vies, sur notre salut et notre bonheur éternel ? N'est-ce pas par la passion et la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ que nous sommes catholiques, que nous possédons la grâce sanctifiante, que nous sommes destinés au ciel ?

*Mysterium fidei*, dit le prêtre pendant la consécration du Précieux Sang, vraiment la messe est un mystère de foi. Il est vrai que tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes vient de la Passion du Christ, du sang versé sur le Calvaire, mais en même temps, nous disons qu'il n'y a pas de grâce qui ne vienne du sacrifice de la messe. La réponse à cette perplexité est que le Sacrifice de la Croix est le Sacrifice de l'Autel. C'est une vérité qui n'est peut-être pas aussi évidente pour nous aujourd'hui parce que nous ne voyons pas les similitudes entre les deux.



Nous ne voyons pas le sang couler de l'Agneau divin, et nous n'entendons pas les prières de pardon offertes par le Christ, ni les moqueries des blasphémateurs. Pourtant la Croix et l'Autel sont toujours un seul et même sacrifice offert pour les péchés de l'homme. Si c'est le cas, et c'est le cas, étant un article de foi enseigné par le catéchisme de l'Église, nous chercherons à éclairer les ombres de ce mystère de foi, afin que nous puissions mieux comprendre et mieux utiliser ce qui est la vie même de notre vie, l'âme de nos âmes. Mais pour mieux comprendre la Messe, il faut d'abord comprendre la Croix.

Il y a deux résultats corrélatifs qui découlent du péché de l'homme : l'outrage au Créateur et la perte de la grâce sanctifiante. Ces deux résultats ont placé l'homme dans un état de perplexité. D'une part, il est incapable de satisfaire suffisamment l'offense infinie faite à son Créateur, et de l'autre, les biens surnaturels qu'il a perdus et dont il a encore si désespérément besoin, ont, en quelque sorte, une valeur infinie par rapport à ses biens matériels et à ses actions. L'homme, par ses propres forces, est incapable d'échapper au châtimement éternel qu'il a placé sur sa tête par ses péchés. Il n'y a rien en l'homme qui puisse payer cette dette infinie qui a été demandée par la stricte justice de Dieu. « *Ni ses prières, ni ses larmes, ni ses pénitences, ni son sang, ni sa mort, rien de lui ne pouvait satisfaire à la justice divine* », et St. Thomas nous en donne la raison : c'est que le péché, dit-il, bien qu'il ait une cause finie, « *prend, de la Majesté à laquelle il s'adresse, une sorte d'infinité, et ne peut être réparé que par une satisfaction d'une vertu infinie.* » (ST III, Q 1, art 2, ad 2) Ainsi, il est vraiment impossible pour toute créature, même de nature angélique, de réparer cette blessure infinie faite à Dieu.

L'homme était dans un état misérable, mais Dieu, ne cédant jamais à sa justice divine, invoqua sa miséricorde divine sur ses créatures. « *Holocausta pro peccato non tibi placuerunt. Tunc dixi: Ecce venio !* » (Hbr 10 :6-7) « *Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous.* » (Jn 1 :14) La solution et le remède à la misère de l'homme a été l'Incarnation. Dieu Lui-même descendrait parmi Sa Création et paierait le prix infini pour les péchés de l'homme. Jésus-Christ, l'homme-Dieu, paierait cette dette pour nous, en offrant le sacrifice de Lui-même à Dieu le Père. Ce serait par ses souffrances et le sang versé sur la croix que tous les hommes recevraient leur Rédemption. Dieu se ferait l'immolation parfaite pour les offenses commises contre Sa Divine Majesté. Quel mystère de justice et de miséricorde !

Chaque sacrifice se compose de trois parties essentielles : il doit y avoir un prêtre qui offre le sacrifice, une victime qui est sacrifiée, et une immolation de la victime. Ces aspects d'un sacrifice sont nécessaires et si l'un d'eux manque, il ne peut y avoir de sacrifice. Il y avait beaucoup de sacrifices offerts à Dieu dans

l'Ancien Testament. Il y eut l'offrande d'Abel, de Melchisédech, de Noé, des Patriarches et des Lévites. Pourtant, même si ces sacrifices ont été offerts pour le péché par des hommes justes, à Dieu, leurs sacrifices manquaient encore d'efficacité pour la rédemption de l'humanité. Un prêtre parfait était nécessaire pour immoler une victime parfaite. Seule l'Incarnation était capable de fournir cette efficacité spéciale pour la propitiation des péchés de l'homme. Un tel sacrifice exigeait quatre conditions pour effacer une telle abomination et elles sont en résumé : un sacrifice volontaire, un sacrifice destiné à la rédemption de tous les péchés, un sacrifice saint et pur, et un sacrifice d'une valeur infinie. Notre Seigneur Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, prendrait sur ses épaules ce sacrifice, en étant à la fois prêtre parfait et victime parfaite.

Parce que le sacrifice du Christ sur la croix était un véritable sacrifice avec un prêtre, une victime et son immolation, possédant les conditions nécessaires pour réparer l'offense infinie du péché, la Passion du Christ a racheté l'humanité de sa dette infinie. Cependant, le sacrifice du Christ n'a pas seulement équilibré la balance entre l'offense faite à Dieu et la réparation donnée, mais plutôt fait pencher la balance. Le sacrifice divin est l'acte surabondant qui éclipse complètement les crimes de l'homme. Les péchés de l'humanité, tout en ayant une gravité infinie pour celui qu'ils offensent ne sont qu'une goutte d'eau dans un océan sans fin en comparaison de l'action divine du Christ. La Perfection Infinie surpasse infiniment les offenses de ses créatures finies. Il n'y a aucun point de comparaison entre les deux. C'est une raison pour laquelle l'humanité devrait avoir confiance dans la Passion du Christ. C'est le plus grand de tous les actes, étant l'acte d'une Personne Divine. Peu importe ce que l'homme a fait par ses péchés, peu importe les crimes qu'il a commis, ils ne sont rien en comparaison de l'acte rédempteur du Christ. Un infini englutit un autre infini.

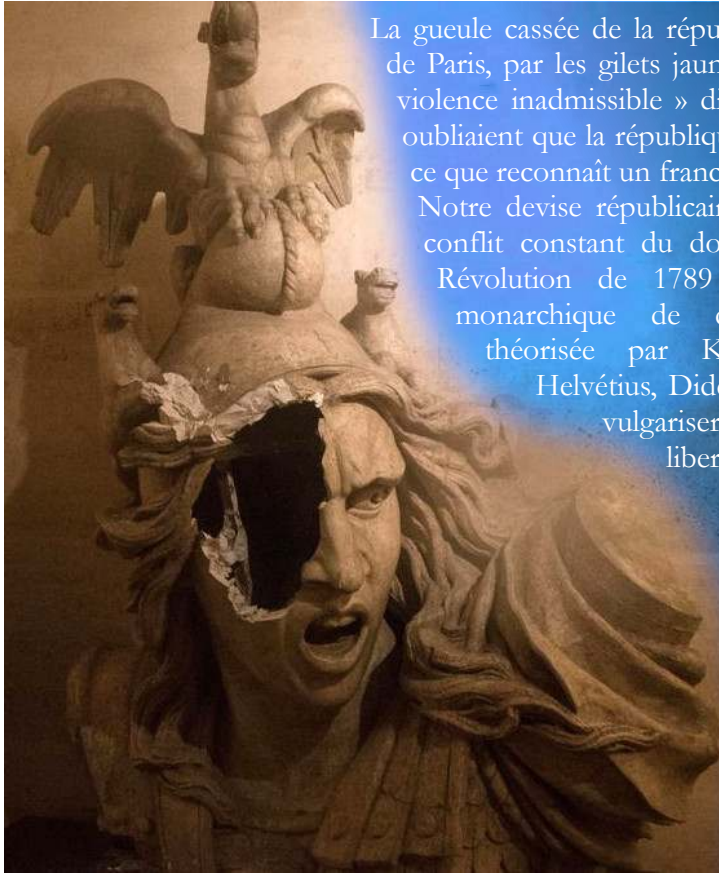
Pourtant, pourquoi passer autant de temps à expliquer le sacrifice de la Croix ? N'est-ce pas plutôt le sacrifice de la Messe qui nous intéresse ? Pour le catholique, ce n'est jamais une perte de temps de considérer la Croix pour comprendre l'Autel. La raison en est que le Sacrifice du Calvaire et le Sacrifice de la Messe sont les mêmes ●

(à suivre)



# L' "ÉGLISE" DE LA RÉPUBLIQUE

~ par Théophile ~



La gueule cassée de la république à l'arc de triomphe de Paris, par les gilets jaunes, décembre 2018. « Une violence inadmissible » disaient les républicains qui oubliaient que la république est née dans la violence, ce que reconnaît un franc-maçon d'aujourd'hui : Notre devise républicaine s'est construite dans le conflit constant du dogme et de la Raison. La Révolution de 1789 oppose à l'absolutisme monarchique de droit divin, la Raison théorisée par Kant dont notre Frère Helvétius, Diderot et les Encyclopédistes vulgariseront les déclinaisons libertaires.

Jean-Jacques Rousseau en concrétisera l'expression politique dans le Contrat Social fondant le pouvoir souverain de la Nation sur l'expression démocratique des citoyens libres. Ainsi naît PAR LA FORCE DES ARMES le concept de liberté (1).

M. Jumel (3). « C'est, en effet, ce dont nous nous vantons. Il faut croire que cela ne vous convient pas. »

M. Alexandre Zévaés (4). « C'est le plus grand éloge que vous en puissiez faire. »

M. Henri Michel (5). C'est la raison pour laquelle vous et vos amis la détestez.

M. le marquis de Rosanbo. « Nous sommes donc parfaitement d'accord sur ce point que la maçonnerie a été le seul auteur de la Révolution et les applaudissements que je recueille de la gauche et auxquels je suis peu habitué prouvent, messieurs, que vous reconnaissez avec moi qu'elle a fait la Révolution française. »

M. Jumel. « NOUS FAISONS PLUS QUE LE RECONNAÎTRE, NOUS LE PROCLAMONS, M. le marquis. »

## 2. Mère de la république

Depuis 1789, la franc-maçonnerie est une religion dont le dogme fondateur est la haine de l'Église ; cette secte est la religion de la république

### 1. Mère de la révolution

Trois députés francs-maçons reconnurent publiquement, à l'assemblée nationale (2) que la franc-maçonnerie est à l'origine de la révolution :

Le marquis de Rosanbo. « La franc-maçonnerie (...) — j'en ai là des preuves partout — que c'est elle qui en somme a travaillé en sourdine mais d'une manière constante à préparer la Révolution. » (Applaudissements à gauche.)

M. Lafferre (6). « Le gouvernement ne détruira pas la maçonnerie, sous peine de se détruire lui-même. (Applaudissements à gauche.) La République est animée de l'esprit maçonnique. Le jour où elle ne l'aura plus, elle périra parce qu'elle n'aura plus de raison d'être. » (Nouveaux applaudissements à gauche.) (7).

M. le marquis de Rosanbo. « Je lis encore dans la République maçonnique: « Il faut que la franc-maçonnerie reste ce qu'elle doit être, la maîtresse et non la servante des partis politiques. » Et ceci: « Vous reconnaissez avec moi, mes F., la nécessité pour la franc-maçonnerie de devenir à la fois une puissante société politique et sociale ayant une influence décisive sur les résolutions du Gouvernement de la République. » Et plus loin: « Il ne devrait rien se produire en

1) La force de proposition d'un rapport de la Loge L'Encyclopédique - Orient de Toulouse : « L'École de la République : pour quoi faire ? »

2) Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1904.

3) Henry Jumel, député des Landes, f m

4) Député de l'Isère, franc-maçon.

5) Député des Bouches du Rhône ; Id.

6) Député de l'Hérault, franc-maçon.

7) Déclaration faite à la tribune de l'assemblée nationale. Rapport de séance dans le journal L'Humanité du 18 juin 1904

France sans qu'on y trouve l'action cachée,  
l'action secrète de la maçonnerie. »<sup>(8)</sup> ”

Dans le Convent de 1923, le  
Président de l'Assemblée générale  
du Grand Orient porte un toast :

« A la République française, fille  
de la maçonnerie française, A la République  
universelle de demain, fille de la Maçonnerie universelle. <sup>(9)</sup> »

**Elle a imposé sa devise « liberté, égalité,  
fraternité » à la république**

Article 1<sup>er</sup> de La Constitution du grand orient de  
France:

« La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement  
philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet  
la recherche de la vérité, (...) Elle a pour devise : Liberté,  
Égalité, Fraternité. <sup>(10)</sup> Cette Constitution [ française ] fut  
solennellement promulguée le 4 novembre 1848. Elle  
déclarait la république une et indivisible, BASÉE SUR LA  
FORMULE MAÇONNIQUE: liberté, égalité, fraternité.  
<sup>(11)</sup> Monsieur Deluns-Montaud <sup>(12)</sup>, ministre des travaux  
publics a rappelé que la maçonnerie a été l'initiatrice de la  
liberté en France ; c'est d'elle qu'est née cette grande  
formule : liberté, égalité, fraternité. <sup>(13)</sup>

(..) un peu de bien est accompli par la propagation  
et une meilleure compréhension des principes de LA  
DEVISE NATIONALE ET MAÇONNIQUE : Liberté,  
Égalité, Fraternité. <sup>(14)</sup> La formule de la franc-maçonnerie,  
Liberté, Égalité, Fraternité, est devenue la formule  
de la Révolution française. <sup>(15)</sup>»

**3. La franc-maçonnerie est la religion de la  
république**

**C'est une secte**

La franc-maçonnerie est une secte ; c'est le mot  
qu'emploie le pape Léon XIII pour la désigner dans  
l'encyclique par laquelle il la condamne : *Humanum Genus*.

8) A la tribune de l'assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> juillet 1904.

9) Cité par Revue apologétique : doctrine et faits religieux. 1er  
mars 1925.

10) Constitution et règlement général de la Fédération du Grand  
Orient de France, édition 1899.

11) Histoire contemporaine, à l'usage de la jeunesse / par M.  
l'abbé Courval, 1869.

12) Il était franc-maçon : Répertoire maçonnique, op.cit.

13) Fête au grand-orient de France, le 28 décembre, La

chaîne d'union de Paris, journal de la maçonnerie universelle  
1889/01)

14) Réflexions présentées par un franc-maçon voironnais sur les  
conditions politiques et sociales de la République en France et  
toast proposé sur l'amnistie dans la réunion du 6 octobre 1878.

15) Paroles d'un discours maçonnique reproduit par le journal  
Le Temps du 26 mars 1895.

16) La franc-maçonnerie en France des origines à  
1815 / Gustave Bord. 1909.

## INTENTION DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE POUR LE MOIS DE MARS



**Pour que les âmes chrétiennes  
se sacrifient plus généreusement**

« La franc-maçonnerie est une secte religieuse, qui,  
après quelques tâtonnements, s'organisa surtout en  
Europe, vers 1725, professa une doctrine humanitaire  
internationale et se superposa aux autres religions.

Son but avoué était de faire arriver les hommes à  
un état de perfection basé sur leur égalité sous toutes les  
formes ; indifférente à toutes les religions, elle devait  
conduire ses adeptes à ne croire à aucune. <sup>(16)</sup> »

Pie IX, dans l'encyclique *Etsi Multa* du 21 novembre  
1873, désigne la franc-maçonnerie par les paroles de  
l'Apocalypse :

« Quelqu'un d'entre vous, Vénérables Frères,  
s'étonnera peut-être que la guerre faite en notre siècle à  
l'Église catholique ait pris de si grandes proportions. Mais  
celui qui aura bien compris le caractère, les tendances, le but  
des sectes ; qu'elles s'intitulent maçonniques ou qu'elles  
prennent un autre nom, et les comparera avec le caractère,  
la nature et le développement de cette lutte déclarée à  
l'Église sur presque toute la surface du globe, ne pourra  
révoquer en doute que la calamité présente ne doive être  
attribuée principalement comme à sa cause, aux ruses et  
aux machinations de ces mêmes sectes. C'est d'elles que se  
compose la synagogue de Satan qui arme ses troupes,  
déploie ses enseignes, et engage la lutte contre l'Église du  
Christ. »

### De faux Juifs

Les francs-maçons utilisent des rituels et des  
symboles de l'ancienne religion israélite. Ils sont déjà  
désignés comme menteurs par la Sainte Écriture :

“ Écris encore à l'ange de l'Église de Smyrne : Voici ce que dit



le Premier et le Dernier, Celui qui était mort et qui a repris vie : Je connais ta tribulation et ta pauvreté, — mais tu es riche, — et les insultes de ceux qui se disent Juifs et ne le sont pas, mais bien une synagogue de Satan. (Apocalypse, 2, 8 9)

Voici que je te donne quelques-uns de la synagogue de Satan, qui se disent Juifs, et ne le sont point, mais ils mentent ; voici, je les ferai venir se prosterner à tes pieds, et ils connaîtront que je t'ai aimé. (Apocalypse, 3, 9) <sup>(17)</sup> »

Symptomatique est la déclaration du président du conseil, Monsieur Ribot, qui assimile la secte aux religions à la tribune de l'assemblée nationale, le 11 février 1895 :

« Il n'y a pas davantage de question de races. Nous avons établi dans ce pays la liberté de toutes les opinions, le respect de toutes les CROYANCES. Nous n'avons pas à rechercher les origines. Qu'on soit catholique et qu'on aille à la messe, qu'on soit franc-maçon, qu'on soit juif, le Gouvernement ne tient aucun compte.

Dans *le lapin indépendant*, du 26 septembre 1869, une publication qui semble bienveillante pour les loges : « Nous félicitons les membres fondateurs de la nouvelle Loge de leur zèle et de leur dévouement maçonnique. On sait que la franc-maçonnerie EST UNE RELIGION basée sur la sublime trilogie, “Liberté, Égalité, Fraternité” ».

Sa haine de l'Église est telle qu'elle ne peut exister qu'en étant :

#### 4. Une contre-Église

Maître Bazire, un des avocats des Assomptionnistes persécutés par l'État le démontrait au tribunal correctionnel de la Seine, les 22, 23 et 24 janvier 1900. <sup>(18)</sup>

Un but religieux ? LE GRAND-ORIENT EST UNE ÉGLISE SANS CONCORDAT, UNE CONTRE-ÉGLISE AVEC SES DOGMES ET SES CÉRÉMONIES, une Congrégation avec ses vœux; je vous concède que ces vœux ont pour objet des choses qu'elle fait volontiers rentrer dans le commerce: telles les places et les décorations. Au point où nous sommes je ne voudrais pas abuser des lectures; cependant il faut que j'en fasse quelques-unes au Tribunal.

« La maçonnerie EST UNE INSTITUTION RELIGIEUSE » ( MANUEL GÉNÉRAL DE LA FRANC-MAÇONNERIE, p. 82 ). « C'EST LA FRANC-MAÇONNERIE QUI DOIT SE SUBSTITUER AUX RELIGIONS POSITIVES ».

(Discours de clôture du convent de 1893, B. DU G.-O., 93, p. 568 ).

La Franc-Maçonnerie est l'adversaire de l'Église plus que son ennemie. Ce n'est pas par haine d'une collectivité contre l'autre, ou pour le plaisir de combattre par simple « OUTRE VAILLANCE » gauloise que la Maçonnerie est l'adversaire de l'Église. C'est parce que celle-ci représente l'unité morale, l'enrégimentement sous un dogme, en un mot l'autorité ; tandis que celle-là personnifie la diversité morale et intellectuelle, le libre-examen personnel de toute question <sup>(19)</sup> : en résumé la liberté. La Franc-Maçonnerie, c'est la Contre-Église. <sup>(20)</sup> La franc-maçonnerie est la contre-église. Il y a là une jalousie culturelle.

Plus entreprenant que le vrai pape, plus autoritaire, plus chimérique aussi, voici ce que dit M. Debierre au convent de 1901 : « Tant que nous n'aurons pas transformé le cerveau de nos concitoyens, tant que nous n'aurons pas pétri autrement le cerveau de nos enfants, j'estime que nous n'aurons rien fait pour l'avenir de la libre pensée. (...) » <sup>(21)</sup>

Cette puissance, c'est elle qui, fille du philosophisme et du rationalisme, A DRESSÉ LES DROITS DE L'HOMME CONTRE LES DROITS DE DIEU, LA RELIGION DE L'HUMANITÉ CONTRE LA RELIGION DE LA DIVINITÉ, LA CONTRE-ÉGLISE EN FACE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, et qui, là encore, pour atteindre ses fins, a besoin de corrompre l'enfant et de chasser Dieu de l'école. <sup>(22)</sup> En 1911, le Congrès maçonnique de l'Est. « Notre tâche doit être de compléter la loi de séparation et de la pousser jusqu'à ses dernières conséquences... N'oublions pas que nous sommes la Contre-Église. » <sup>(23)</sup> ●

(à suivre)



17) Les textes des Saintes Écritures proviennent de la Bible Crampon.

18) Revue des grands procès contemporains.

19) C'est ce qu'on constate de nos jours, la promotion de l'anormalité : avortement, homosexualité, transgenre, GPA, etc.

20) F.O Pontet : « Salut du Glaive » — Dans l'Acacia de

décembre 1905.

21) Le député Dominique Delahaye, à la tribune de l'assemblée nationale, séance du 19 mars 1912.

22) Id, le 27 mars 1914.

23) Cité par La Lutte contre la droite. Réponse du bureau politique à la lettre de Monatte, Rosnier et Delagarde aux membres du parti communiste. 1924.

# J'AI EMBRASSÉ MA MÈRE EN EPHAD

~ Eric Marchand ~

Que penser de cette froide brutalité technocratique insensible aux besoins des êtres humains, qui amène certains membres du Personnel des maisons de retraite et des Ehpad à commettre des exactions, pour ne pas dire des crimes ?

Un affront suscité par le goût de l'immoralité fait agir les exécutants de la république odieuse. Ce régime politique infâme n'a que mépris pour les élans du cœur et de l'âme, puisque ces élans empreints d'une respectueuse affection qui pousse un fils aimant à embrasser sa mère est insupportable à tous ceux qui n'éprouvent qu'un profond dégoût pour la tendresse humaine. Parce qu'elle leur montre bien que l'être humain ne se limite pas à de basses considérations matérielles. L'être humain a bien une âme. Il est doté d'une conscience et d'une inclination naturelle à aimer ses semblables. Ce n'est pas du sentimentalisme, c'est de l'amour ; et c'est l'amour qui est source de vie, créatrice de toute chose. Sans l'amour en effet, il n'est point de levain et nous ne voyons que désolation, où que nous regardions ; l'amour est aussi un puissant vecteur d'élévation morale et spirituelle. Mais tout ça irrite un régime profondément égaré dans la culture du vice et qui ne poursuit que la destruction générale, destruction des peuples, des familles, des mœurs, des cultures, du sentiment national... Celui-ci continue d'introduire dans nos nations des courants subversifs visant à déshumaniser nos sociétés ; il prône le déracinement des êtres pour en faire des individus asociaux, sans conscience héréditaire et collective.

Quoi de plus naturel pour un fils d'embrasser respectueusement sa mère ? Ce sont des gestes d'affection et d'attachement ; et n'importe qui réagirait mal à toute intrusion étrangère dans ces échanges qui appartiennent à l'intimité familiale. Que veut-on faire ?

On veut priver les personnes âgées de toute affection de leurs proches, afin de les pousser vers ce " syndrome de glissement " bien connu des gérontologues.

Si l'immoralité choque habituellement les gens normaux, celle-ci est ignominieuse ! On croirait avoir à faire à ces jacobins dépravés de la révolution de 1789 qui se comportaient comme de vulgaires bestiaux face à une population éduquée dans la Foi et les bonnes mœurs ; c'est qu'il est particulièrement jouissif pour le jacobin de souiller ce qu'il y a de plus respectable en l'homme ; car ce qu'aime avant tout le sans-culotte, c'est le côté sordide de tout ce qu'il peut infliger à la dignité de ceux qu'il tente de rabaisser à sa grossière vulgarité de soudard. On ne

peut s'empêcher de repenser au sort abominable qui fut réservé sous la révolution française à la délicate princesse de Lamballe, lorsqu'elle fut jetée en pâture à la population des bas fonds de Paris. Ce côté sordide qui tend à dépouiller les êtres de leur dignité en leur faisant subir tout qu'il y a de plus cruel et monstrueux, comme pour leur montrer que ce ne sont pas les vertus qui les sauveront des atrocités perpétrées par des bestiaux à face humaine, ces circonstances sordides dans lesquelles on maltraite l'intégrité de gens saints pour violenter leur inclination à la pureté, ont un côté qui excite l'imagination des esprits détraqués, les incite à se satisfaire de leurs dérèglements et les pousse finalement à commettre les pires choses, jusqu'à ce que l'horreur soit à son comble. Car évidemment, les vices de la perversion ont une nature commune à celle des autres vices, elles rendent esclave celui qui se trouve sous leur emprise. C'est pourquoi le psychopathe agit de manière graduelle ; il fait d'abord des essais ; puis il commet des actes de plus en plus ignobles pour déchaîner sa perversion, qu'il ne cherche plus à maîtriser ensuite, puisqu'elle lui donne un vertigineux sentiment de puissance sur les autres. Il suffit alors que le pouvoir s'endorme dans un laxisme corrupteur et laisse les criminels en devenir se libérer de leur frustration, pour que les plus vulnérables d'entre nous soient livrés à ces prédateurs.

Qu'on comprenne bien, il n'y a jamais d'époque révolue pour la violence. Tout au plus en est-elle modifiée dans ses apparences et modalités. On ne fera pas subir aux vieux des supplices spectaculaires comme on en voit dans les films d'horreur ! On les maltraitera d'une manière moins choquante mais avec plus de perversion. On les torturera mentalement. On leur laissera sous-entendre qu'ils sont responsables de la " pandémie ", car les maisons de retraite et les Ehpad seraient des foyers infectieux et qu'à cause de cela, leurs proches, ceux qu'ils aiment, ne pourront plus jamais leur rendre visite ! Il faudrait mieux qu'ils s'éteignent car cela résoudrait tous les problèmes : A l'âge où vous avez, vous pourriez demander à " partir ". Ce serait une décision sage et " responsable ", vous savez ?... On instille subrepticement la culpabilité dans des esprits qui n'opposent plus de résistance, car on avait préalablement effectué un travail de sape menant à la démoralisation pendant des mois.

Une seconde phase du " traitement " psychologique va consister à provoquer le désespoir. Car les familles elles-mêmes, placées sous de lourdes pénalités

tandis qu'on les prive de leurs salaires, ont déjà renoncé à se déplacer pour beaucoup de ces personnes âgées. Alors ces vieilles personnes acceptent de vivre leurs derniers instants en pensant que grâce à leur sacrifice, les enfants et les petits-enfants vont pouvoir enfin revivre une vie normale.

La réalité est différente évidemment. Non seulement les personnes âgées ne sont en rien responsables de la malfeasance du gouvernement, mais en plus il n'est plus question de laisser la population reprendre une vie normale. Car on sait que la prochaine pandémie est déjà prévue et que la vaccination ne dispensera plus du port permanent du masque ni de la "distanciation sociale". En réalité, c'est un cauchemar qui se prépare et les raisons de ce cauchemar qui nous est imposé sont devenues évidentes pour qui est bien informé...

Dans certains cas, la manipulation psychologique des personnes âgées qu'on veut mener au syndrome de glissement qui conduit à la mort, n'est qu'un outil dans la caisse à outils des moyens de persécution qu'on destine aux personnes affaiblies.

Certains trouveront qu'il y a du fantasme conspirationniste dans ce que j'écris.

Le problème est que souvent, celui qu'on taxe de "conspirationniste" est celui qui a su s'extirper du lavage de cerveau institué par une propagande mensongère exercée sur les esprits des masses, via les canaux médiatiques. Les faits montrent qu'on est qualifié de "conspirationniste" dès qu'on critique le système et qu'on lui prête des intentions non avouées. Les faits montrent aussi que le "conspirationniste" est beaucoup plus souvent proche de la vérité que ceux qui se laissent intoxiquer par les pseudo-débats télévisés.

C'est ce qui explique que le "conspirationniste", qu'on qualifie parfois aussi de "complotiste", ait raison avant les autres. Et quand la vérité émerge enfin, la Presse qui ne peut plus dissimuler les vraies informations sans risquer de passer pour la suprême menteuse, s'incline et admet les faits. Alors la masse des naïfs apprend avec des mois voire des années de retard, ce que savait déjà le "conspirationniste".

C'est ainsi que la masse découvre à peine par la Presse dite officielle, certains aspects de ces brutalités qu'on réserve aux personnes âgées des Ehpad et des maisons de retraite ; mais tout ceci était connu de longue date, par ceux qui ont envoyé leur télévision au recyclage depuis belle lurette et choisi de ne plus jamais en avoir ! Je me suis séparé de la mienne en 2007. Je fais donc partie de ces "conspirationnistes" qui cherchent l'information par eux-mêmes, en toute indépendance d'esprit et avec un sens critique aiguisé.

Aujourd'hui donc, cette Presse dévoile des cas de persécutions dans les Ehpad ou les maisons de retraite. Il y a eu l'affaire des maltraitances de l'Ehpad à Onet-Le-Château dans l'Aveyron. Elle fut divulguée par La Dépêche du Midi. Puis dans le même journal, cette déclaration relevée juste avant Noël, du directeur de l'Ehpad de Quint-Fonsegrives près de Toulouse. Celui-ci avait envoyé un message aux familles des résidents, pour leur indiquer qu'en cas de non-respect des consignes de "distanciation sociale" dans les familles recevant des résidents de l'Ehpad, ces résidents devraient être, une fois de retour dans l'établissement, placés sous sédatifs voire attachés !.. Il y eut aussi l'affaire du Rivotril ; combien de personnes

âgées décédées à cause de ce traitement qu'on savait mortel en cas d'insuffisance respiratoire ? Eh bien le Rivotril fut administré quand-même et de façon délibérée ! Des médecins et d'autres personnes avaient mené l'affaire devant le Conseil d'État en avril 2020 pour attaquer le décret du gouvernement autorisant l'emploi de ce traitement. Que fit cette juridiction ? Elle rejeta les recours. C'est cela, la justice républicaine !

Bien entendu, la Presse officielle, grassement subventionnée par l'État et des organisations non-gouvernementales (ONG), s'empara du sujet pour apporter sa caution de grand connaisseur du Rivotril, et d'un ton rassurant, fit avaler à la masse des ahuris que ce médicament n'était pas une euthanasie mais simplement un somnifère destiné à soulager les résidents des Ehpad et des maisons de retraite atteints du Coronavirus. Un somnifère ! Allons donc !





On rit de lire autant d'imbécillités sur le " Blog " du journal La Croix ! Balivernes écrites par des gens savants qu'il faut à tout prix nommer : Anne Chapell, médecin à la Maison Médicale Jeanne Garnier et enseignante en éthique biomédicale, Olivier de Dinechin, enseignant en éthique biomédicale, Marie-Sylvie Richard, médecin à la Maison Médicale Jeanne Garnier et enseignante en éthique biomédicale, Bruno Saintôt, enseignant en éthique biomédicale, Patrick Verspieren, enseignant en éthique biomédicale. Tout ce beau monde extraordinairement diplômé ignore-t-il que dans les États d'Amérique du Nord qui ont choisi l'injection létale pour les condamnés à mort, on utilise du phénobarbital ?

Qu'est-ce que le phénobarbital ? C'est un somnifère, comme le Rivotril ! Ce qui fait la distinction entre la sédation et l'euthanasie n'est qu'une question de dosage. Quand des élites cautionnent la malfaisance et les impostures du pouvoir en place, cela s'appelle la trahison des élites. On peut être certain que la république franc-maçonne incite à cette grave dérive de nos élites, puisqu'elle est elle-même composée de hauts-diplômés séduits par le prestige politique de la secte.

Nous pouvons nous attendre à ce que cette cruauté mentale dirigée contre les personnes âgées se poursuive. Car désormais, il va falloir vacciner la population entière, et il a été décidé que le vaccin serait d'abord attribué aux résidents des Ehpad et des maisons de retraite. Ce sera de gré ou de force ! Car les pensionnaires de ces établissements qui refuseront l'injection vaccinale devront accepter d'être maltraités par des brimades, des pressions psychologiques intensifiées, des moqueries, des réflexions désobligeantes portant atteinte à leur dignité. Les directions des Ehpad et des maisons de retraite ont déjà prévu la mise en isolement total des réfractaires ( interdiction de sortir de l'établissement, interdiction de se promener dans les couloirs, interdiction de descendre au réfectoire, interdiction de recevoir des visiteurs, etc. ).

Et si malgré ces abus de pouvoir il existe encore des vieux qui résistent, ça finira en injection forcée ! Que les gens le croient comme je le dis, car je n'invente rien ! Que ceux qui ont des yeux pour lire, lisent attentivement et fassent en sorte, s'ils y ont des parents placés, que ces choses-là n'arrivent pas.

Je souhaite aussi dire à ceux qui croient aux bienfaits des vaccins, que ce vaccin est comme tous les autres : dangereux. Il présente des effets indésirables pouvant aller jusqu'au choc anaphylactique avec risque de décès, mais aussi à des paralysies passagères ( paralysie de Bell ) ou à des invalidités permanentes ! La Norvège a déjà déclaré 23 décès sur 25 000 vaccinés et ce n'est qu'un début. Le monde entier assurément, comptera ses morts. Mais qu'on en soit sûr, nos "élites" viendront à la

rescousse pour nous dire que la mortalité n'est pas imputable au vaccin, qu'elle est liée à des causes de comorbidité, au diabète, à l'obésité, à l'hypertension, à une défaillance cardio-vasculaire, à la tabagie, à la vieillesse, au coronavirus !.. Jusqu'à ce qu'enfin la crédulité populaire ait cessé, et que les gens refusent de se soumettre aux traitements de la secte médicale et des apprentis-sorciers !

( Note : Il faut quand même dire que toutes les maisons de retraite n'ont pas la même attitude. )

J'en termine sur ce sujet en rassurant ceux qui ont bien compris les dangers des vaccins et qui voudraient disposer d'arguments juridiques en faveur d'une opposition ferme et définitive à la vaccination. Ces arguments, je vous les livre dans un document que j'ai publié voici un peu plus de vingt-quatre heures sur le réseau Vkontakte ; celui-ci a déjà été lu par plus d'une centaine d'abonnés :

## VACCINATION OBLIGATOIRE ?

Notez bien ceci :

• **Article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948** : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

• **Article 16-1 ( de la loi N°94-653 du 29 juillet 1994 ) du code civil** :

Chacun a droit au respect de son corps.

Le corps humain est inviolable.

[Si de nombreuses dispositions du Code de santé publique sont en contradiction flagrante avec l'article 16-1 du code civil, le code de santé publique prévoit quand-même ceci :](#)

• **Article 1111-4 du code de santé publique** : (alinéa 2) Toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement [...]. (alinéa 4) Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment.

• **Article R4127-36 du code de santé publique** : (alinéa 1<sup>er</sup>) Le consentement de la personne examinée ou soignée doit être recherché dans tous les cas. (alinéa 2) Lorsque le malade, en état d'exprimer sa volonté, refuse les investigations ou le traitement proposés, le médecin doit respecter ce refus après avoir informé le malade de ses conséquences.

• **Article R4127-39 du code de santé publique** : (alinéa 1<sup>er</sup>) Les médecins ne peuvent proposer aux malades ou à leur entourage comme salutaire ou sans danger un remède ou un procédé illusoire ou **insuffisamment éprouvé**.

• **Article R4127-40 du code de santé publique** : Le médecin doit s'interdire, dans les investigations

et interventions qu'il pratique comme dans les thérapeutiques qu'il prescrit, de faire courir au patient un risque injustifié.

• **Article R4127-42 du code de santé publique :**

Sous réserve des dispositions de l'article L. 1111-5, un médecin appelé à donner des soins à un mineur ou à un majeur protégé **doit s'efforcer de prévenir ses parents** ou son représentant légal **et d'obtenir leur consentement**.

Enfin, la scolarisation d'un enfant n'a jamais été obligatoire et l'école à la maison est autorisée. L'article 4 de la loi du 28 mars 1882 précise : **L'instruction primaire** est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle **peut être donnée** soit dans

les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit **dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie**.

Toutefois, l'Éducation Nationale n'a pas le droit de refuser de scolariser un enfant parce qu'il ne serait pas vacciné ; ce refus serait, par exemple, contraire à l'article 16-1 ( de la loi N°94-653 du 29 juillet 1994 ) du code civil précité ●

**Tous les textes énumérés ci-dessus sont vérifiables.  
Transmettez ce document à toutes les personnes de  
votre entourage.**



## SAINT NAZAIRE, SAINT PAUL ET SAINT SERGE

~ M. l'abbé Louis-Marie Buchet ~

suite de l'article de l'Acampado n° 167

### NICE ET EMBRUN

Par où sont passés saint Trophime et les premiers missionnaires de la Gaule ? Il est certain que Digne et Riez (04) ont toujours eu une grande dévotion au premier évêque d'Arles, par qui d'ailleurs elles revendiquent l'honneur d'avoir reçu la foi.<sup>1</sup> A cette époque, Embrun était la deuxième ville des Alpes-Maritimes, Cimiez, sa capitale, et Nice ( qui n'est qu'à 1,5 km de Cimiez ), s'en trouvait séparée, pour être rattachée à toute la côte, grecque elle aussi, sous la domination de Marseille. Dans ces conditions, il est naturel de voir une grande partie de ce littoral évangélisée par les soins de l'église de saint Lazare ; mais Nice et Cimiez ? Doit-on attendre le III<sup>ème</sup> siècle pour voir enfin une première hiérarchie ecclésiastique ? L'abbé Dufaut ( qui est du pays ), s'appuyant sur l'historien Gioffredo, fait passer par Nice et Embrun ( non sans raison ) : en premier lieu saint Barnabé,<sup>2</sup> suivi de saint Trophime et de saint Serge ( l'apôtre de Narbonne ), et enfin, saint Nazaire, qui y demeure plus longtemps.

C'est en effet cette région qui peut se glorifier d'être



La puissance des Apôtres : Act. XIII, 11

la patrie du jeune Celse, le compagnon inséparable de saint Nazaire. En y arrivant, parmi les âmes que ce dernier gagna à la foi, il y avait une certaine Marianilla, qui vint lui confier son fils : pour l'instruire et le baptiser, mais aussi le garder de la corruption du monde et... le garder toujours avec lui. Ils recevront ensemble la couronne du martyr, à Milan.<sup>3</sup>

1) Cf. *Ephémérides des saints de Provence*, au 29/12.

2) Qui retourne ensuite en Ligurie et Lombardie ( Gênes-Milan ). Peut-on le voir 1<sup>er</sup> évêque de Milan ? Il semble que l'idée n'apparaisse qu'au VIII<sup>ème</sup> puis XI<sup>ème</sup> s. Sur les Alpes-Maritimes, voir aussi l'abbé Pellissier, sur Allos ( N.E. de Digne ) : avec saint Pons

(III<sup>ème</sup> s.), et saints Vincent et Domnin (IV<sup>ème</sup>).

3) On a retrouvé au XVII<sup>ème</sup> s., à Cimiez, une brique *de façon romaine*, où était inscrit le nom : Marianilla. Un chirurgien ( au XVII<sup>ème</sup> aussi ) analysa le corps de saint Celse, et déclara qu'il devait avoir plus de 20 ans.

## SAINT NAZAIRE

A première vue, ce nom ne semble guère plus évoquer qu'une ville-portuaire ; mais sa célébrité, autrefois, tenait à l'histoire rapportée par saint Grégoire de Tours ( VI<sup>ème</sup> siècle : de *Gloria Martyrum*, ch. 61 ) : le voleur d'un riche ex-voto de saint Nazaire, châtié quasi immédiatement par la mort. Son culte et ses reliques étaient répandus dans toute la Chrétienté.

C'est saint Ambroise qui, suite à une révélation, découvrit son corps en 395 ( 9 ans après l'invention des saints Gervais et Protas ) ; et du même coup fut trouvé saint Celse à un autre bout du jardin. Cela donna un sérieux coup à l'hérésie arienne, et les reliques se répandirent... A l'époque, on ne savait à peu près rien sur eux, mais un siècle plus tard, *on était persuadé*, dit Baillet, qu'ils avaient souffert sous Néron. D'ailleurs la Sainte Eglise mentionne une *sainte Perpétue, mère de saint Nazaire*, au *Martyrologe* du 4 août : baptisée par saint Pierre à Rome, et elle-même à l'origine de la conversion au moins de son fils.<sup>4</sup>

La difficulté se corsa quand, à côté des deux saints Nazaire qu'on connaît ( le martyr de Milan ( le nôtre ), et celui de Rome, fêté le 12 juin ), on alla en inventer un troisième : un soi-disant *martyr d'Embrun* ( ville qui certes le vénérât comme son apôtre et en possédait les reliques, mais c'était celui de Milan ! ) Notre saint donc lui, disent ses *Actes*, fut baptisé et envoyé prêcher par saint Lin *encore coadjuteur* ( de saint Pierre ). Il prêcha d'abord une dizaine d'années en Italie, puis vint en France est-il dit, *suite à une apparition de sa sainte mère*, entre temps rappelée à Dieu. Parmi toutes les villes qui se sont peu à peu réclamées de l'avoir vu avec saint Celse passer dans leur murs, il faut bien reconnaître que le titre qui semble devoir leur rester est celui d'*apôtres des Alpes*. Gênes aussi a gardé le souvenir de leur passage, et on peut noter les indices certes très ténus de l'abbé Dufaut : à Béziers ( même si le nom de la cathédrale ne date que du VIII<sup>ème</sup> siècle ), Carcassonne, et la vallée de *San Nazario* qui jouxte une grotte de *Saint-Paul* ( de Narbonne ) en Catalogne...

### « LE VOYAGE EN ESPAGNE »

Avant de continuer le tour des disciples de saint Paul dans le Sud des Gaules, il est bon d'avoir un aperçu de l'occasion qui amena l'Apôtre à les visiter : « le voyage en Espagne ». De nos jours, on peut difficilement nier ce fait : même l'ignoble Renan est obligé de le reconnaître. C'est certainement au sortir de son emprisonnement à Rome ( de deux ans ), que saint Paul dut se rappeler son vieux projet, dont il parle dans l'*Epître aux Romains* : le *Canon de Muratori* –

texte très ancien ( vers 180 ) qui parle des “ *Auteurs* ” de la Bible – dit textuellement que saint Luc n'a pas pu mettre ce voyage dans les *Actes des Apôtres*, ni la mort de saint Pierre, parce qu'il n'en n'a pas été témoin. Voilà qui est clair sur le fait,<sup>5</sup> mais pénétrons quelque peu sur le terrain.

Le premier à être venu dans ces contrées, avec ses disciples, est sans contredit saint Jacques ( son pèlerinage de Compostelle en est la preuve éclatante ). On sait qu'il n'y fit pas beaucoup de conversions : qu'on se rappelle l'apparition de la Vierge *del Pilar* ( près de Saragosse, *du vivant de la Vierge* )<sup>6</sup>. Y prêchèrent aussi les sept missionnaires que nomme Raban-Maur ( in *Bol.*, V, 554 ), qui selon la tradition débarquèrent à Cadix. L'abbé Maistre ( *Hommes illustres I*, p. 407 ), précise que plusieurs étaient en réalité les disciples de saint Jacques, qui lui-même est retourné mourir martyr à Jérusalem vers l'an 43 ( abbé Fouard ). Ils sont fêtés comme martyrs. Après eux vint saint Paul accompagné de saint Serge ( de Narbonne ), lequel avait dû déjà prêcher auparavant en Espagne ( cf. la grotte en Catalogne, où l'abbé Dufaut dit qu'il eût à se réfugier ; ce pays l'a d'ailleurs toujours regardé comme un de ses grands apôtres ) ; et de saint Paul il est dit qu'il prêcha *surtout en Andalousie*<sup>7</sup> ( i.e. la province laissée vide par le martyre des compagnons de saint Jacques ). Il convertit un certain Marcel à Tolède, fils du préfet de Rome, et envoyé exprès pour lutter contre la *secte* ( chrétienne ) ! Il en fit bientôt un évêque. A en croire la tradition de Braga au Portugal son premier évêque aussi aurait été sacré par l'Apôtre, et pareil à Tortose ( Catalogne ), où saint Paul aurait laissé ( comme *évêque régional* ) saint Rufin ( dont on reparlera ).

### L'ORIENT ET ROME...

Selon beaucoup d'auteurs, après l'Espagne saint Paul retourna en Orient visiter *une dernière fois* ses chères chrétientés<sup>8</sup> ; c'est d'ailleurs vraisemblablement à ce moment là qu'il laissa saint Trophime malade, à Milet, i.e. du côté d'Ephèse ( *II Tim. IV* ). On pense qu'il termina par Corinthe où il retrouva saint Pierre, et qu'ils montèrent ensemble à Rome, comme le rapporte Denis de Corinthe. On devait être autour de l'an 67.

Justement, un peu de chronologie ne fera pas de mal, pour nous situer dans l'histoire de l'Eglise. L'abbé Fouard ( dans son *Saint Pierre*, p. 475 et 189 ), s'appuie sur trois traditions pour s'en tenir à saint Jérôme ( i.e. jusqu'à preuve du contraire ) : l'une fait venir saint Pierre à Rome en 42 ( *la 2<sup>nde</sup> année de Claude* ), une deuxième lui donne 25 ans d'épiscopat à Rome, enfin une troisième met un délai de 12

4) Cf. Baillet, *Vies des Saints*, 28 juil.

5) *Les Petits Bollandistes* (notés *Bol.*), T. XIV, p. 663-4, donnent toutes les autorités qui attestent le fait en général.

6) *Bol.* IX, 20-1 : Notre-Dame bénit la région...

7) *Annales hagiologiques de la France* (notées *A.H.*), II, 372.

8) Cf. par exemple l'abbé Fouard, *Saint Paul : les dernières années* ; sur archive.org.





Saint Ambroise découvre les corps des saints Gervais et Protais

(Ph. de Champaigne)

ans avant la dispersion des Apôtres ( en réalité plutôt 10, si l'on veut que saint Jacques puisse aller en Espagne et en revenir ). Tout cela amène enfin à fixer le martyre de saint Pierre et saint Paul en 67, et donc en l'absence de Néron, qui passa toute cette année en Grèce... non sans laisser Rome à la garde de deux tigres.

On peut encore noter avec l'abbé Fouard (p. 494...) les deux fêtes de la chaire de saint Pierre à Rome, la première ( celle du 18 janvier ) portant dans les débuts la mention : *la première fois*. Ce n'est qu'au VII<sup>ème</sup> siècle qu'un copiste s'est permis d'ajouter un « à Antioche », à celle du 22 février ( Eusèbe ne nomme pas saint Pierre dans la liste d'Antioche... p. 486 ). L'abbé Fouard de nous montrer alors les souvenirs rattachés à ces deux passages, notamment le cimetière Ostrien ( le plus ancien de Rome, au Nord ) : où Pierre baptisait. Ainsi s'établissent ces deux venues, entrecoupées au moins par le Concile de Jérusalem d'Actes XV ( que l'abbé place plutôt en 52 qu'en 49, par souci de s'accorder avec les missions de saint Paul ), où retourna l'Apôtre quand il fut chassé de Rome par l'édit de Claude contre les Juifs (49). Saint Paul, lui, se convertit certainement autour de l'an 37 : on peut en effet remarquer l'extrême liberté des Juifs vis-à-vis du pouvoir romain, lors du martyre de saint Etienne et de la mission de Saul à Damas, circonstances qui durent être provoquées par la mort de Tibère cette année-là.<sup>9</sup>

## SAINT PAUL DE NARBONNE

Ce qui a été dit a suffisamment montré que saint Paul n'a pas *déposé* ses disciples en Gaule, mais bien qu'ils étaient là depuis plusieurs années, et qu'il est tout simplement venu les visiter, leur prêter main forte, et consolider leurs travaux en donnant une organisation aux églises naissantes ; d'ailleurs, que ce soient saint Serge ou saint Trophime, tous

deux font partie des *sept missionnaires* envoyés par saint Pierre *sous Claude*. Le premier, saint Paul-Sergius, était proconsul de Chypre,<sup>10</sup> et s'était converti à la voix de saint Paul ( qui d'ailleurs cesse de s'appeler *Saul* à partir de ce moment-là... ), malgré les manoeuvres du magicien juif de l'entourage du proconsul : l'Apôtre priva ce dernier de la vue ( *Actes XIII* : « *méchant séducteur, la main de Dieu va s'appesantir sur toi...* » ). La conversion du proconsul n'en fut que plus fulgurante, comme le sera celle de saint Denis : il mit ordre à ses affaires et quitta tout pour se livrer à l'apostolat.

Il alla à Rome où ses *Actes* ( du V<sup>ème</sup> siècle , loués par les plus critiques ) le montrent subissant un véritable martyre ( doigts coupés, prison, faim... ), dont Dieu le délivra ( *A.H.* I, 366 ). Il fut alors envoyé par saint Pierre en Gaule, passa par Embrun, *Auriense* ( peut-être Orange ), et ses *Actes* lui prêtent un apostolat si fécond à Béziers, qu'il dut laisser à la tête de la communauté saint Aphrodisie, et courir à Narbonne où une délégation l'avait appelé ( il existait un livre de ses miracles, qui était connu dans beaucoup de villes, et jusqu'à Rome ). On le voit accompagné ( comme certainement tous ces *missionnaires* ) par deux *coadjuteurs* : saint Etienne et saint Rufus, le premier lui succèdera sur le siège de Narbonne, et, *a priori*, il placera le second en Avignon. A Narbonne, il délivra le fils du gouverneur, qui était possédé du démon ; quant à L'Espagne, on pense qu'il y alla deux fois : ce serait saint Paul qui peu après son martyre lui serait apparu, pour l'avertir de repasser en Espagne, *ceux qui en voulaient à la vie de l'Enfant étant morts...* ●

( à suivre )

9) Ces calculs comptent avec la Passion fixée en 30 ( cf. Fouard, T. 2 sur *Notre-Seigneur* ).

10) C'est bien le même personnage qui vient à Narbonne ; cf. *Bol.* III, 593 : 14 autorités en faveur...

## CALENDRIER DU MOIS

### à Marseille

- Samedi 13 :** Réunion de la Croisade Eucharistique à 15h15 au prieuré.  
**Dimanche 14 :** Prédication et quête pour les écoles de la FSSPX.  
Prédication de carême : “ Le Sacrifice dans la famille et la société ” à 16h00 à St Pie X.  
**Vendredi 26 :** Messe chantée de Requiem pour les victimes de la rue d'Isly à Alger, à 12h15 à St Pie X.

### CHANGEMENT D'HORAIRES DE MESSE JUSQU'À NOUVEL ORDRE

#### à Marseille

Veuillez noter qu'actuellement, à **St Pie X** :  
Les messes en semaine ont lieu à 17h00 au lieu de 18h30  
La messe du dimanche soir a lieu à 17h00 au lieu de 19h00

#### à Aix

À la chapelle de l'**Immaculée Conception** :  
La messe du mercredi a lieu à 7h00 au lieu de 18h30  
Le dimanche, 3 messes sont célébrées à 8h30, 9h30, 10h30

#### à Alleins

La messe du dimanche a lieu à 16h30 au lieu de 18h00

LES HORAIRES DE LA SEMAINE SAINTE VOUS SERONT  
COMMUNIQUÉS DANS NOS LIEUX DE CULTE SELON  
L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ACTUELLE.

## CARNET PAROISSIAL

### SÉPULTURE

à la Penne sur Huvaune :  
- Hugette BORGETTO, le 2 février

## CORSE

### Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociole - 20167 AFA  
Tél : 06 99 45 09 32  
• Dimanche : 10h00 messe chantée  
• Samedi : 18h00 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

### Haute Corse

• Dimanche : 17h00  
messe Ville di Paraso

Abonnement annuel :  
25 € ou plus

chèque à l'ordre de  
**L'ACAMPADO**

L'Acampado n° 168,  
mars 2021, prix 2 €  
Editeur : L'Acampado  
40, chemin de Fondacle  
13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50  
Directeur de publication :  
Abbé Xavier Beauvais  
Dépôt légal : 2010  
maquette & impression par nos soins

## MARSEILLE

### Église de la Mission de France - Saint-Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille  
Tél : 04 91 91 67 16

- Dimanche : 10h30 messe chantée  
19h00 messe basse
- En semaine : 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h  
Chapelet tous les jours à 18h  
Salut du St Sacrement tous les jeudis et le 1<sup>er</sup> samedi  
du mois à 17h50

Heure Sainte le 1<sup>er</sup> Vendredi du mois à 17h30  
Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

### Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille  
Tél : 04 91 48 53 75

- Dimanche : 8h30 messe chantée
- En semaine : 7h15 messe (sauf samedi)

Permanence le lundi et le mercredi de 9h00 à 11h30  
Etude des encycliques des papes le mardi à 20h00  
Catéchisme pour adultes le jeudi à 20h00

### Prieuré Saint-Ferréol & École Saint-Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille  
Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Fax : 04 91 87 18 72  
Email : [13p.marseille@fsspx.fr](mailto:13p.marseille@fsspx.fr)  
Tél. école : 04 91 88 03 42

- en semaine : 7h15 messe basse
- le mardi en période scolaire : 11h30
- le vendredi en période scolaire : 11h00

Chapelet tous les jours à 18h30  
Le 1<sup>er</sup> Vendredi du mois adoration de 21h00 à minuit  
Catéchisme pour les adolescents le mercredi à 13h30  
Chorale de St Pie X : répétition le jeudi à 20h30

## AIX-EN-PROVENCE

### Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50  
• Dimanche : 10h30 messe chantée  
• Mercredi : 18h30 messe basse  
• 1<sup>er</sup> Vendredi du mois messe à 18h30  
• 1<sup>er</sup> Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour adultes le mardi à 19h00  
Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

## CARNOUX-EN-PROVENCE

### Oratoire Saint-Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail  
• Dimanche : 8h30 messe basse

## ALLEINS

### Chapelle des Pénitents Blancs

rue Frédéric Mistral  
Messes : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Dimanche du mois : 18h00  
(Sauf en juillet et août : pas de messe.)